

Question écrite de Caroline Cassart, Députée,
à François Desquesnes, Vice-Président
et Ministre des Pouvoirs locaux, concernant
**L'impact financier pour les communes
suite aux décisions prises par le niveau fédéral concernant
le matériel informatique des zones de police**

La Direction de l'information policière et des moyens ICT (DRi) est la direction en charge de construire la police de demain avec la transformation digitale du métier de policier. C'est d'autant plus stratégique que la cybersécurité devient primordiale dans un monde en perpétuel évolution.

Récemment, la DRi a demandé le passage de tous les PC ISLP en Windows 11 pour octobre 2025. Cette demande a été transmise avec l'inventaire des PC non-compatibles au niveau matériel avec Windows 11 et, pour la ZP Condroz, par exemple, cela représente plus de 50 ordinateurs à remplacer.

C'est donc une obligation dictée par le fédéral, obligation à laquelle nous pouvons souscrire pour améliorer davantage encore la cybersécurité mais qui, sur le terrain et financièrement, devra être supportée par les pouvoirs locaux. Cela représente un budget conséquent dans un équilibre budgétaire déjà précaire.

Monsieur le Ministre a-t-il connaissance de cette situation? Au vu de la situation financière compliquée de plusieurs communes, quelle est votre analyse? N'aurait-on pas pu phaser le remplacement afin de lisser les dépenses sur deux ou trois ans? Avez-vous eu un contact avec le Ministre de l'Intérieur? Une solution sur le financement pourrait-elle être trouvée afin de ne pas, une fois de plus, impacter à 100 % le budget des communes?

Réponse du Ministre Desquesnes:

[Avril 2025]

Le remplacement des équipements informatiques dans les zones de police résulte d'une décision prise au niveau fédéral. Ces zones étant des structures spécifiques, les investissements qui les concernent ne relèvent pas des compétences de la Wallonie.

Il appartient aux conseils de police, composés des bourgmestres des communes concernées, de planifier ces investissements, en coordination avec le pouvoir fédéral, notamment pour garantir la sécurité informatique des systèmes utilisés.

Dans un contexte de transition numérique généralisée, les investissements en matière de cybersécurité sont indispensables.

L'administration restera attentive aux impacts éventuels sur les budgets communaux, dans la mesure de ses compétences, et suivra avec attention l'évolution de ce dossier.